



**Inclusion
Handicap**

Dachverband der Schweizer Behindertenorganisationen
Association faîtière des organisations suisses de personnes handicapées
Mantello svizzero delle organizzazioni di persone con disabilità

Rapport annuel 2025



Table des matières

Portrait	3
Faits & chiffres	4
Éditorial	5
Politique	6
Impressions	9
Conseils juridiques	10
Transports publics	12
Projets	14
Fonds	16
Comptes annuels 2025	17
Comité	20
Membres & soutiens	21
Organes	22

Inclusion Handicap – nos engagements

Inclusion Handicap représente les 1,9 million de personnes en situation de handicap vivant en Suisse. L'association faîtière des organisations de personnes handicapées réunit 21 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique. Inclusion Handicap est...



Représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle défend les intérêts des personnes en situation de handicap face au monde politique, à l'administration et au public en général.



Conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.



Experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes en situation de handicap. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de transports publics et bien d'autres.

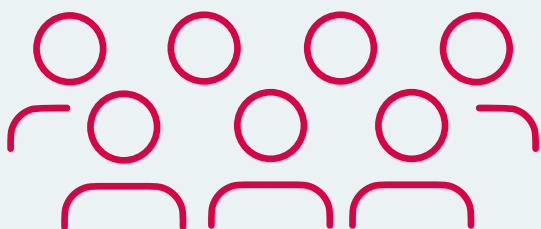


379

mentions d'Inclusion
Handicap dans des news
imprimées et sur le Web

21

organisations
membres

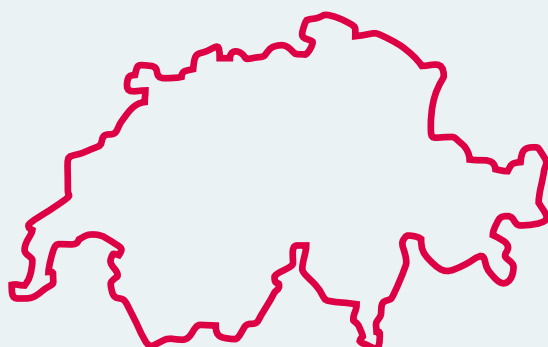


426

dossiers traités au
sein du Département
Assurances sociales

1,9 mio

de personnes en
situation de handicap
dans toute la Suisse



Le grand tournant est reporté

Malgré un grand nombre de succès politiques et d'engagements prometteurs en faveur de l'inclusion, l'égalité effective des personnes en situation de handicap n'est de loin pas une évidence, même après 10 ans d'existence d'Inclusion Handicap. L'année du jubilé 2025 montre cependant que l'engagement des associations de personnes handicapées au sein de notre faïtière porte ses fruits! Le débat sociétal reste toutefois contrasté: tandis que l'école inclusive risque des revers dans de nombreux cantons, des décisions importantes ont été prises afin de renforcer l'autodétermination, notamment dans le domaine du logement. Avec le projet nettement amélioré de révision partielle de la LHand, ainsi que l'initiative pour l'inclusion, nous avons créé une opportunité historique.

Au passage de l'année 2024 à 2025, la Suisse semblait se trouver au seuil d'un cap majeur. À la veille de Noël, la Confédération a annoncé un contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion, comprenant une loi sur l'inclusion et des mesures complémentaires dans l'assurance-invalidité (AI). Peut-être allions-nous enfin voir se réaliser, tel était notre espoir, le pas décisif vers une égalité de fait.

À peine quelques semaines plus tard, les présidences et les directions de nos organisations membres se sont retrouvées au Palais fédéral pour participer à la fête du Nouvel An d'Inclusion Handicap. Les échanges ont montré que les associations se sont encore davantage rapprochées face à l'opportunité historique qui se présente.

Or, l'avant-projet relatif au contre-projet à l'initiative pour l'inclusion, présenté en juin, fut une déception sur toute la ligne. Les associations de personnes handicapées, les organisations spécialisées et plusieurs cantons l'ont vivement critiqué et exigé des correctifs en profondeur. 800 cartes postales d'autoreprésentant.e-s avec des messages adressés au Conseil fédéral ont clairement fait savoir que les personnes en situation de handicap ne se satisferont plus de pseudo-solutions.

Les organisations et personnes impliquées se regroupent en une large alliance qu'il convient de renforcer et d'élargir, sachant qu'une bataille précédant la votation sur l'initiative devient de plus en plus probable. Et en même temps, chaque semaine qui passe renforce notre certitude: étant en grand nombre, nous serons capables d'agir avec force!



Maya Graf et Verena Kuonen-Kohler
Coprésidentes

Succès majeurs – et une vive déception

Davantage d'autodétermination en matière de logement et une exigence claire du Parlement de voir s'instaurer des droits politiques égaux pour les personnes avec et sans handicap : l'année écoulée fut marquée par des avancées essentielles – ternies toutefois par le fait que le Conseil fédéral a fourni, dans son contre-projet indirect, une réponse insuffisante à l'initiative pour l'inclusion.

Le Conseil fédéral redevable d'un plan pour une Suisse inclusive

Le contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion présenté en juin est resté flou et n'a de loin pas fourni le plan exigé d'urgence pour une Suisse inclusive. Le texte soumis à la consultation ne prévoyait ni une base au nécessaire changement de système vers un mode de résidence autonome avec des prestations de soutien ambulatoires, ni un meilleur accès à l'assistance ou aux moyens auxiliaires. En octobre, une large alliance regroupant des associations de personnes en situation de handicap et des organisations spécialisées a remis ses réponses à la consultation, en exigeant une révision complète du projet. D'autre part, on se souviendra en particulier de l'ac-

tion menée par un grand nombre d'autoreprésentant.e-s qui ont remis au Conseil fédéral 800 cartes postales avec des messages personnels au sujet du contre-projet.

Inscrire les droits politiques pour toutes et tous dans la Constitution

En adoptant la motion 24.4266, le Parlement a clairement soutenu la revendication de droits égaux pour toutes et tous. Encore actuellement, près de 16 000 personnes ayant des handicaps intellectuels et psychiques sont exclues du droit de vote. Il est à présent prévu de supprimer l'article discriminatoire en question dans la Constitution. La modification constitutionnelle nécessite une votation populaire. Inclusion Handicap compte sur la population pour combler cette importante lacune dans la démocratie suisse.

16 000

**personnes exclues
du droit de vote**

La LIPPI doit permettre la liberté de choix en matière de logement

Les efforts intenses en faveur du logement autonome ont été récompensés. En mars, le Parlement a transmis au Conseil fédéral la

motion 24.3003 relative à la modernisation de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). En amont, Inclusion Handicap avait sollicité le Parlement à plusieurs reprises. Le Conseil fédéral doit à présent faire en sorte que les fonds soient davantage utilisés pour le développement d'offres de soutien ambulatoires. Par ailleurs, il est prévu d'éliminer les obstacles lors du changement de domicile et de faciliter le déménagement dans un autre canton. Inclusion Handicap attend avec intérêt le projet qui sera mis en consultation et proposera des améliorations, si nécessaire.

Pas de nouveaux plans d'économies dans l'AI aux frais des jeunes adultes

En juin, le Conseil fédéral a présenté les grands axes de la prochaine révision de l'AI. L'accent est mis sur deux objectifs: il est prévu, d'une part, de prendre des mesures visant à renforcer l'intégration notamment des jeunes adultes et, d'autre part, d'examiner la mise en œuvre d'un financement additionnel de l'AI. En 2025, Inclusion Handicap a adressé une lettre ouverte au Conseil fédéral, tout en prenant clairement position, aussi à l'égard du public, sur la poursuite des travaux d'élaboration relatifs à la révision de l'AI: il faut certes saluer l'accent mis sur l'intégration dans le marché du travail – or, cela ne signifie pas que l'on s'attaque au sous-financement chronique de l'AI. Il est en effet hors de question de réduire encore davantage les prestations au détriment des jeunes adultes.

Renforcement du logement avec PC

Le logement autonome est renforcé pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap bénéficiant de PC. En juin, le Parlement a décidé d'une modification de la loi sur les prestations complémentaires. Suite à l'adoption de l'objet 24.070, de nouvelles aides dans le domaine du logement avec assistan-

Point fort 2025

« Avec la modernisation de la loi-cadre LIPPI, le Parlement a conféré un mandat au Conseil fédéral: il exige l'égalité en matière de choix ainsi que des prestations de soutien ambulatoires pour les personnes en situation de handicap dans le domaine du logement. Il s'agit d'une étape majeure en faveur du logement autonome, objectif pour lequel nous avons accompli un travail de longue haleine. »



Matthias Kuert Killer,
responsable
Politique Inclusion
Handicap (membre
de la direction)

ce entreront en vigueur vraisemblablement dès 2028 (systèmes d'appel d'urgence, aide au ménage, offres de repas à domicile, services de transport et d'accompagnement). Il est en outre prévu de mettre en vigueur, en 2027 déjà, des suppléments aux frais de logement pour les personnes ayant besoin d'une assistance de nuit et pour les cas où plusieurs personnes en fauteuil roulant vivent dans le même ménage. On peut se réjouir que des améliorations proposées par Inclusion Handicap aient été intégrées dans la loi.

Politique

Autres objets

Ci-après d'autres objets intensément accompagnés par Inclusion Handicap en 2025 :

Révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand)

En mars 2025, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur la révision partielle. Inclusion Handicap avait participé à l'audition de la CSEC-N, en démontrant avec succès les raisons pour lesquelles la faîtière recommande l'entrée en matière sur la révision.

13^e rente AI

Après l'approbation d'une 13^e rente AVS, les rentiers et rentières AI se retrouvent défavorisés dans le premier pilier. En mars, la commission sociale du Conseil des États (CSSS-E) a tout de même proposé une solution minimale sous forme d'une 13^e rente AI versée aux bénéficiaires de PC. La motion n'a toutefois pas eu de succès au sein du Conseil des États.

Expertises de l'AI lacunaires

En adoptant la motion 25.3006, le Parlement a franchi le pas, qui constituait une urgence depuis longtemps, vers le réexamen de décisions de prestations lacunaires de l'AI. Le Conseil fédéral mettra en œuvre la motion dans le cadre de la prochaine révision de l'AI. Inclusion Handicap veillera notamment à ce que les droits aux prestations AI des personnes ayant par le passé fait l'objet d'une expertise de l'entreprise PMEDA soient évalués de façon équitable, également à titre rétroactif.

Plus d'objets politiques sur
www.inclusion-handicap.ch

Point fort 2025

« Après de longs efforts, le moment est enfin venu : avec la révision de la LPC concernant le logement protégé, le Parlement a supprimé une inégalité existant depuis 2021. Cela renforce l'autonomie résidentielle des personnes avec PC et assistance de nuit et de celles en fauteuil roulant en colocation. »



Petra Kern, responsable Département Assurances sociales Inclusion Handicap (membre de la direction)

Chiffres clés de la communication

50,2 %
Taux d'ouverture
infolettres

40
Demandes spontanées
aux médias

167 310
Impressions sur
LinkedIn

Impressions



Conseils fiables en cas de questions juridiques complexes

Le Service de conseils juridiques d’Inclusion Handicap soutient les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs assistant·e·s dans leurs questions et revendications relevant du droit des assurances sociales et de l’égalité. Cette offre a été vivement sollicitée également en 2025.

Égalité

Le Service de conseils juridiques du Département Égalité traite des demandes relevant de divers domaines du droit, le plus souvent en lien avec la formation. Dans de nombreux cas, ces demandes portent sur le maintien et l’aménagement des mesures de compensation des désavantages ou sur la question controversée de l’intégration scolaire des enfants en situation de handicap. D’autres demandes relevant du droit de l’égalité concernent des inégalités dans l’accès aux services fournis par des prestataires publics ou privés, dans le domaine du travail ou dans l’accès aux bâtiments et installations. En 2025, le Département Égalité a traité 66 dossiers et dispensé 242 consultations brèves en allemand et 60 en français.

1532
demandes brèves
concernant les
assurances sociales

Assurances sociales

En 2025, le Département Assurances sociales a traité un total de 426 dossiers et répondu à 1532 demandes brèves par téléphone ou mail. La grande majorité des cas relève de l’assurance-invalidité. Les juristes ont en outre traité des demandes liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle, à l’assurance-accidents ou à l’assurance d’indemnités journalières en cas de maladie.

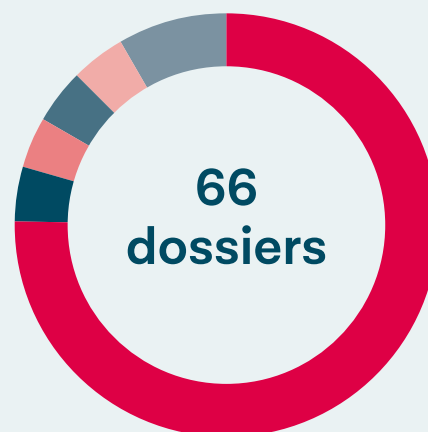
Satisfaction des mandant·e·s des Services de conseils juridiques

Les mandant·e·s apprécient vivement l’assistance juridique fournie par Inclusion Handicap. Leurs feedbacks personnels en témoignent régulièrement. Ci-après deux exemples :

« Mille mercis pour votre email, c’est juste top. Je n’ai pas de mots pour vous remercier et vous témoigner toute ma reconnaissance avec ma fille. Recours envoyé, nous allons attendre la réponse. Vous êtes géniale dans le sens vrai du terme. Mes salutations respectueuses. »

Conseils Égalité

■ Formation	55
■ Prestations	3
■ Vie autodéterminée	3
■ Transports publics	3
■ Travail	1
■ Divers	1
Total	66



Conseils Assurances sociales

■ AI	320
■ AVS	2
■ Prest. complémentaires	22
■ Prévoyance professionnelle	56
■ Assurance-accidents	14
■ Assurance-chômage	2
■ Assurance-maladie	2
■ Assurances privées	2
■ Droit du travail	2
■ Divers	4
Total	426



Point fort 2025

« Je représente bon nombre de mes client-e-s durant des années. Les procédures peuvent traîner en longueur, il faut donc parfois s'armer de patience. Il est d'autant plus réjouissant lorsqu'un cas prend une issue favorable et qu'une rente garantissant les moyens d'existence est versée rétroactivement. Cela donne de l'élan et de la motivation pour s'attaquer à d'autres dossiers exigeants. »



Sibylle Käser,
responsable Service
juridique Zurich

Manquements connus et nouveaux défis

Sans libre accès aux transports publics (TP), la participation des personnes en situation de handicap dans les domaines du travail, de la formation et de la vie sociale s'avère fortement restreinte. Raison pour laquelle les TP, élément clé de l'inclusion, constituent le cœur même de nombreuses activités menées par Inclusion Handicap.

TP, une situation non conforme à la loi qui perdure

Le rapport de l'Office fédéral des transports OFT, publié en juillet 2025, constatait clairement: la mise en conformité de la situation dans les TP continue d'être retardée. Ces dernières années, de nombreux projets de construction ont certes été réalisés ou du moins entamés – or fin 2024, selon le rapport, un tiers des gares n'étaient toujours pas utilisables de manière autonome. Pire, 312 gares ne seront même adaptées qu'après 2028. L'exigence légale d'une pleine accessibilité effective dès fin 2023 s'avère donc manifestement non respectée. Ces manquements sont encore plus critiques en ce qui concerne les arrêts de bus et de trams. Il est au moins pré-

vu que le prochain rapport de l'OFT présente également, pour la première fois, l'état actuel de la mise en œuvre de la LHand dans le domaine des arrêts de bus. Un concept clair relatif à l'élimination de la situation non conforme à la loi fait cependant toujours défaut. C'est pourquoi Inclusion Handicap avait demandé la tenue d'une table ronde et l'institution d'une task force. En 2025 a donc eu lieu, sous la direction du Département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication DETEC, une table ronde réunissant tous les acteurs concernés (politique, administration, branche ainsi qu'Inclusion Handicap). Les travaux de ce groupe sont encore en cours et se poursuivront en 2026.

Nouveaux défis suite aux évolutions technologiques

Les avancées technologiques offrent de nouvelles possibilités aux personnes en situation de handicap. Or en même temps, cette évolution peut créer de nouveaux obstacles. Dans le domaine des TP notamment, diverses nouveautés entraînent également des inconvénients. À titre d'exemple, les systèmes

Un tiers
des gares inutilisables
de façon autonome

Conseils techniques

■ Bus	260
■ Infrastructure	3
■ Trafic ferroviaire	24
■ Bateaux	1
■ Téléphériques	2
Total	290



d'information de la clientèle et les systèmes d'émission de billets munis d'écrans tactiles ne sont pas facilement utilisables par les personnes ayant des handicaps de la vue. Des problèmes similaires se posent concernant les véhicules autonomes, dont certains sont en cours de test également dans le domaine des TP. Si les besoins des personnes en situation de handicap ne sont pas pris en compte dès le début, cela risque de nécessiter après coup des mesures correctives complexes et coûteuses. Inclusion Handicap s'engage afin que les commissions spécialisées des autoreprésentant·e·s ainsi que la faîtière y soient associées suffisamment tôt par les représentants de branche et les autorités, et que leur expertise soit prise en compte.

Conseils techniques : de préférence dès le début

Cela fait des années qu'Inclusion Handicap s'engage en faveur de la pleine accessibilité des TP. La faîtière propose son soutien aux entreprises et aux autorités dans l'aménagement de TP sans barrières. Dans l'idéal, les entreprises prennent contact suffisamment tôt afin que la conformité du projet avec les exigences du droit de l'égalité des personnes handicapées puisse être examinée dans le cadre de conseils en matière de projets. Les véhicules de TP nécessitent une autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule délivrée par l'OFT. En cas de projets portant sur l'infrastructure s'appliquent les procédures d'approbation des plans (PAP). Si le projet ne satisfait pas aux exigences légales, c'est au plus tard au stade où les décisions mentionnées sont rendues que la loi permet à Inclusion Handicap, à d'autres associations ayant le droit de recourir ainsi qu'aux personnes concernées d'intervenir.

Nouveau site, succès judiciaires et impulsions politiques

Apparence relookée, moments clés de communication autour de l'initiative pour l'inclusion et succès devant les tribunaux : en 2025, Inclusion Handicap a donné d'importantes impulsions en faveur de l'égalité des personnes en situation de handicap – également au niveau international grâce au projet *we claim*.

Projet de révision durant une année politiquement agitée

L'avez-vous remarqué? Vous lisez le premier rapport annuel dans un design renouvelé. L'ancienne apparence d'Inclusion Handicap ne correspondait plus aux exigences à l'égard d'une organisation spécialisée dynamique. C'est pourquoi un vaste projet de révision de son identité visuelle a été mis en œuvre dès l'été 2024. Outre le changement de look, l'accent a été mis sur la refonte du site Web. La plus haute priorité a été accordée à l'application rigoureuse des directives actuelles en matière d'accessibilité. Toutes les étapes clés ont été évaluées avec le concours d'autoreprésentant-e-s, dont les retours ont permis d'optimiser le projet.

Les choses ont bougé également sur le plan politique. Inclusion Handicap a contribué à mobiliser un vaste réseau pour participer à la procédure de consultation sur le contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion. Le Conseil fédéral s'est vu remettre, outre les réponses à la consultation des organisations membres, des cantons et des associations spécialisées, un lot de 800 messages personnels rédigés

dans le cadre d'une action de protestation organisée par l'Association pour une Suisse inclusive. Inclusion Handicap s'est donné les moyens, notamment grâce à la mise à jour de ses instruments de communication, de positionner l'initiative pour l'inclusion de sorte qu'elle déploie ses effets au niveau national.

***we claim* agit efficacement et sensibilise un public spécialisé international**

Durant la cinquième année du projet, *we claim* a remporté de nouveaux succès importants. L'arrêt rendu par le Tribunal administratif fédéral du canton de Zurich dans le cas Vivien Stadler en est un exemple. La HEP Zurich refusait d'admettre Vivien Stadler aux études, la jugeant inapte au métier d'enseignante du primaire en raison de son important handicap de la vue. Le Tribunal administratif a statué que le refus d'admission aux études était discriminatoire. Le cas a suscité un vif intérêt et a été relayé par de nombreux médias.

we claim a conduit d'autres procédures avec succès. Ainsi par exemple, le Tribunal cantonal de Neuchâtel a admis également le second recours déposé par les parents d'un



Remise des 800 messages personnels sur la Place fédérale

enfant porteur de trisomie 21 qui s'était vu refuser l'accueil dans une structure parascolaire de la commune. Dans un autre cas, *we claim* a obtenu qu'une compensation des désavantages sous forme d'une rallonge de temps soit à l'avenir accordée dans l'espace éducatif de la Suisse du nord-ouest lors des tests de performance standardisés (checks).

we claim a organisé, en marge de la Conférence des États parties à la CDPH qui s'est tenue à New York, un événement sur le thème « accès au droit ». Les échanges annuels qui réunissent, à Berne, les organisations participant au projet ont eux aussi été bien suivis.

Vous trouverez davantage d'informations au sujet de nos cas sur www.we-claim.ch/fr/cas

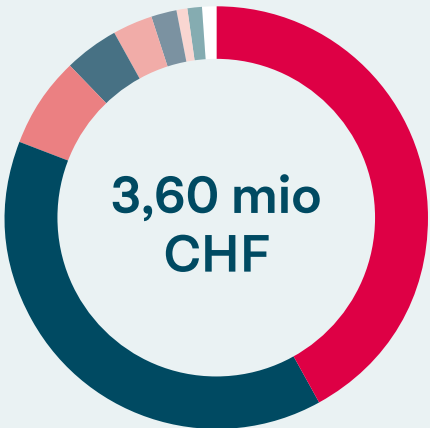
Point fort 2025

« L'admission aux études représente une victoire importante. Je suis fier d'avoir ainsi donné un signal en faveur de l'inclusion, en espérant que cela ouvrira la voie pour l'ensemble des futur-e-s candidat-e-s en situation de handicap. »



Vivien Stadler,
mandante de
we claim

Origine et utilisation des fonds



Origine des fonds 2025

■ Confédération	42 %
■ Cotisations des membres	39 %
■ Mandats / consultations	7 %
■ Dépens	4 %
■ Cantons	3 %
■ Institutions	2 %
■ Clientèle	1 %
■ Dons	1 %
■ Produits divers	1 %
Total: 3,60 millions CHF	100 %

Utilisation des fonds 2025

■ Conseils juridiques	41 %
■ Organisation et exploitation	22 %
■ Travail de fond et relations publiques	22 %
■ Projets	15 %
Total: 3,45 millions CHF	100%



Bilan au 31 décembre 2025 en CHF

Actif	2025	2024
Liquidités	2'394'890	2'069'989
Créances sur livraisons et prestations	103'705	130'813
Actif de régularisation	106'501	45'072
Actif circulant	2'605'095	2'245'875
Immobilisations financières	15'672	15'671
Immobilisations corporelles meubles	11'975	13'889
Immobilisations incorporelles	166'015	53'190
Actif immobilisé	193'662	82'750
Total de l'actif	2'798'758	2'328'624

Passif	2025	2024
Dettes sur livraisons et prestations	111'985	41'987
Comptes passifs de régularisation	564'278	464'088
Emprunt à court terme	676'263	506'076
Capital de fonds	1'083'706	935'194
Capital lié	60'111	60'111
Capital libre	978'678	827'244
Capital de l'organisation	1'038'789	887'355
Total du passif	2'798'758	2'328'624

Comptes d'exploitation en CHF

Produit d'exploitation	2025	2024
Subventions reçues	1'513'322	1'051'836
Contributions pouvoirs publics	1'649'298	1'778'225
Créances sur livraisons et prestations	430'103	554'423
Produit d'exploitation	3'592'723	3'384'484
Charges d'exploitation		
Travail de fond et relations publiques	981'883	1'090'336
Service juridique	1'937'721	2'182'810
Projets	379'904	225'804
Charges d'exploitation	3'299'508	3'498'949
Résultat d'exploitation	293'216	-114'465
Résultat financier		
Produits financiers	7'280	467
Charges financières	-550	-570
Résultat financier	6'730	-103
Résultat exceptionnel		
Charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	0	26'310
Total résultat exceptionnel	0	26'310
Résultat avant variation du capital de fonds	299'946	-88'258

Variation du capital de fonds	2025	2024
Dotations	528'415	79'962
Prélèvement	-379'904	-231'190
Variation du capital de fonds	-148'512	151'228
Résultat annuel (avant variation du capital de l'org.)	151'434	62'970
Variation du capital de l'organisation		
Capital dédié: fonds du personnel	0	406
Capital libre: garantie d'exploitation	151'434	62'564



Organe de révision BDO SA, Zurich

Les comptes annuels détaillés peuvent être commandés par mail chez info@inclusion-handicap.ch ou par téléphone au 031 370 08 30

L'organe de direction stratégique pour l'exercice 2025

Coprésidence

Maya Graf, conseillère aux États Bâle-Campagne

Verena Kuonen-Kohler, sbv fsa

Membres

Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis

Islam Alijaj, conseiller national Zurich

Jan Habegger, insieme Suisse

Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse

Marzio Proietti, inclusione handicap ticino

Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques ASP

Sabina Schwyter-Küffer, Procap

Sébastien Kessler, député au Grand Conseil du canton de Vaud

Sylvia Winkelmann-Ackermann, Pro Audito Schweiz

Tatjana Binggeli

Urs Wüthrich, Pro Mente Sana



Un réseau fort pour une Suisse inclusive

Membres

ADSR Association Dyslexie suisse romande

Architecture sans obstacles

ASRIMM

ASP Association suisse des paraplégiques

ASPR-SVG Association Suisse des Paralysés, polio.ch

Association Cerebral Suisse

autisme suisse

Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral

FRAGILE Suisse

inclusione handicap ticino

insieme Suisse

PluSport – Sport Handicap Suisse

Pro Audito Suisse

Procap

Pro Infirmis

Pro Mente Sana

sbv fsa Fédération suisse des aveugles et malvoyants

SGB-FSS Fédération Suisse des Sourds

Société suisse de la sclérose en plaques

SONOS Association suisse des organisations de sourds et de malentendants

UCBAVEUGLES Union centrale suisse pour le bien des aveugles

Soutiens

Fonds de Loterie du Canton de Berne

Loterie Romandie

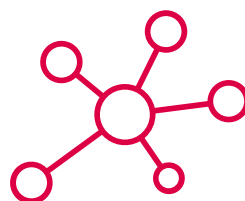
Martha Bock Stiftung

MBF Foundation

Philipp und Henny Bender Stiftung

Ruth & Arthur Scherbarth Stiftung

Stiftung zur Förderung des behindertengerechten Bauens



21
membres

État au 31.12.2025

Organes spécialisés restructurés en pools d'expert·e·s

L'année dernière, les anciens groupes de travail ont été dotés de nouvelles structures. Depuis 2025, les organes spécialisés s'organisent au sein de deux pools d'expert·e·s dédiés respectivement au droit des assurances sociales et au droit de l'égalité.

Inclusion Handicap travaille en réseau avec ses organisations membres dans le cadre de deux pools d'expert·e·s permanents. Les conclusions tirées de ce travail sont intégrées dans l'activité politique de la faîtière et servent de base aux rapports rédigés à l'intention du Comité onusien des droits des personnes handicapées.

Assurances sociales

Présidence

Urs Wüthrich, comité d'Inclusion Handicap (Pro Mente Sana)

Équipe d'Inclusion Handicap

Petra Kern (responsable du Département Assurances sociales et présidente adjointe de la direction), Manuel Bühlmann (collaborateur juridique en droit des assurances sociales)

Membres

Amir Brunner (Pro Infirmis), Shirin Fallahpour (Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS), Christina Fasser (Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa), Roland Gossweiler (Union suisse des aveugles), Sepala Megert (Insertion Suisse), Claire-Andrée Nobs

(insieme Suisse), Anna Pestalozzi (Procap), Daniel Schilliger (Procap), Fabienne Serna (autisme Suisse)

Égalité

Présidence

Olga Manfredi, comité d'Inclusion Handicap (Association suisse des paraplégiques ASP)

Équipe d'Inclusion Handicap

Caroline Hess-Klein (responsable du Département Égalité et présidente de la direction), Arun Bolkensteyn (collaboratrice juridique en droit de l'égalité)

Membres

Bettina Fredrich (Artiset), Lorenzo Giacolini (inclusione andicap ticino), André Marty (Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS), Lorène Métral (Integras), Jonas Pauchard (Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES), Luana Schena (Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa), Eva Schmidt (Architecture sans obstacles), Philipp Schüepp (Pro Infirmis), Marianne Schweizer (autisme Suisse), Thomas Thentz (insieme Suisse)

Mentions légales

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
Case postale
3000 Berne 14
Tél. 031 370 08 30
info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

Impression

Länggass Druck AG Bern
Länggassstrasse 65
3012 Berne
www.ldb.ch

Concept & design

diff. Kommunikation AG
Thunstrasse 20
3005 Berne
www.diff.ch

Copyright

Portrait coprésidentes : David Yela /
The Setrunners
Autres photos : Archives Inclusion Handicap



Votre don en faveur d'une société inclusive

Scanner et faire un don maintenant!



**Inclusion
Handicap**

